



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rectorat

service ASH

Affaire suivie par
David Rataj
conseiller technique ASH
auprès de la Rectrice

service médical

Affaire suivie par
Madame le Docteur
WEENS Brigitte
médecin conseiller
technique de la Rectrice

Téléphone
03.20.15.66.83.
03.20.15.60.84.

Courriel
ash.rectorat@ac-lille.fr
ce.sermed@ac-lille.fr

Cité académique
Guy Debeyre
20 rue Saint-Jacques
BP 709
59033 LILLE Cedex

Lille, le 25 mai 2018

La rectrice de région académique
Rectrice d'académie
Chancelière des universités

à

- Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissements publics et privés
- Mesdames et Messieurs les Directeurs (trices)
d'écoles publiques et privées
S/c de Mesdames et Messieurs les IEN-CCPD
- Mesdames et Messieurs les enseignants
référents de scolarisation des élèves handicapés
S/c de Mesdames et Messieurs les IEN-ASH
- Mesdames et Messieurs les médecins de
l'Education nationale
S/c de Mesdames les médecins conseillers
techniques départementaux
- S/c de Messieurs les IA-DASEN
- Mesdames et Messieurs les IA-IPR
- Mesdames et Messieurs les IEN-ET
- Messieurs les Directeurs des MDPH du Nord et
du Pas-de-Calais

**Objet : Dispense d'un ou plusieurs enseignements pour les élèves
en situation de handicap**

Réf. : • Décret 2014-1485 du 11 décembre 2014 portant diverses dispositions
relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap.
• Arrêté du 6 février 2015 relatif au document formulant le projet personnalisé
de scolarisation mentionné à l'article D.351-5 du code de l'éducation.
• Arrêté du 6 février 2015 relatif au guide d'évaluation des besoins de
compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco)

Le décret cité en référence, prévoit que "les élèves disposant d'un projet personnalisé
de scolarisation peuvent être dispensés d'un ou de plusieurs enseignements lorsqu'ils
n'est pas possible de leur rendre ces enseignements accessibles en raison de leur
handicap".

La présente note a pour objet de fixer la procédure qu'il conviendra désormais
d'appliquer pour instruire ce type de demande et y répondre.

1) PUBLIC CONCERNE

Il s'agit d'**élèves en situation de handicap** scolarisés à temps plein dans le 1^{er} degré
ou dans le second degré en école ou établissement scolaire ordinaire, public ou privé,
et dont la scolarité fait l'objet d'un PPS.

Il n'est pas nécessaire de formuler de demande de dispense pour un élève scolarisé à
temps partiel ou à temps partagé avec un établissement médico-social ou hospitalier.

2) ORIGINE DE LA DEMANDE

La famille, l'élève majeur ou l'équipe pédagogique peuvent être à l'origine de la demande. Celle-ci s'établit dans le cadre d'une réunion d'ESS (équipe de suivi de scolarisation) rassemblant l'ensemble des partenaires.

Elle fait l'objet d'une mention écrite sur :

- le GEVA-Sco
- un document écrit spécifique – selon le modèle joint en annexe – transmis aux services académiques par la voie hiérarchique.

La famille aura été informée, lors de cette réunion, sur les conséquences qui pourront éventuellement être générées par cette dispense sur le parcours de formation de l'élève (par exemple, accès rendu impossible à certaines formations...).

Elle aura également été avisée que les dispenses d'enseignement ne créent pas un droit automatique à bénéficier d'une dispense des épreuves d'examens et concours correspondantes.

3) CALENDRIER

Les demandes pourront être transmises à 2 moments de l'année scolaire:

- de préférence, en fin d'année, pour une mise en œuvre éventuelle l'année scolaire suivante.
 - à défaut, en début d'année scolaire pour l'année scolaire en cours,
- Les dossiers seront respectivement traités en juin et décembre pour notification aux familles et aux établissements.

4) CIRCUIT DE LA DEMANDE

- La demande est formulée sur le document joint. Elle s'accompagne :
 - d'un bilan pédagogique pour la ou les discipline(s) concernée(s),
 - de toutes autres pièces justificatives éventuelles (livret scolaire, GEVASCO...).
- Elle est transmise pour avis, sous le timbre du Directeur ou du Chef d'établissement
 - à l'Inspecteur de circonscription pour le 1^{er} degré ou IEN ASH,
 - à l'IA-IPR ou l'IEN-ET de la discipline pour le 2nd degré.
- La demande est ensuite instruite dans le cadre d'une commission académique co-pilotée par le conseiller technique du Recteur pour l'ASH et le médecin conseiller technique du Recteur.
- Le Recteur statue in fine sur la réponse à apporter à la demande et notifie sa décision pour mise en œuvre :
 - au Directeur d'école, sous couvert de l'IEN 1^{er} degré,
 - au Chef d'établissement pour le 2nd degré,
 - ainsi qu'à l'enseignant référent, sous couvert de l'IEN-ASH.

5) VALIDITE DE LA DECISION

La décision de dispense d'un ou de plusieurs enseignements est valable pour la durée du cycle en cours.

Je vous demande de bien vouloir informer les familles concernées et les équipes pédagogiques de ces nouvelles modalités.

Je vous remercie par avance pour votre implication dans leur appropriation par chacun.



Valérie Cabuil

Demande de dispense d'enseignement

Année scolaire /

Identité de l'élève

Nom Prénom

Date de naissance

Adresse du responsable légal

École ou établissement scolaire fréquenté au 01/09/.....

Classe

Identité du demandeur

Nous, soussignés :

..... responsables légaux de l'élève

..... directeur (trice) de l'école ou de l'établissement scolaire

demandons à ce que l'élève puisse bénéficier
d'une dispense d'enseignement pour l'année scolaire pour la (ou les) discipline(s)
suivante(s)

.....

L'élève majeur demande à pouvoir
bénéficier d'une dispense d'enseignement pour l'année scolaire
pour la (les) discipline(s) suivante(s).....

JUSTIFICATION

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les responsables légaux ou l'élève majeur joindront à la demande de dispense d'enseignement, le cas échéant, sous pli cacheté, les éléments médicaux à l'attention du médecin conseiller technique auprès de la Rectrice.

↳ Document à transmettre, par voie hiérarchique, à Madame la Rectrice
Service ASH - 20 rue Saint Jacques - BP 709 59800 Lille

Nous reconnaissons avoir bien été informés sur :

- ✓ les incidences que pourrait avoir cette dispense sur le cursus de formation de l'élève,
- ✓ le fait que cette dispense n'ouvre pas un droit automatique à bénéficier d'une dispense des épreuves d'examen et concours correspondantes.

les responsables légaux
date et signature

l'élève majeur
date et signature

le Directeur d'école ou
Chef d'établissement
Avis, date et signature

→ documents à fournir en appui à la demande

GEVASCO

bilan pédagogique pour la (ou les) discipline(s) concernée(s) - **document obligatoire** -

autre pièce justificative le cas échéant (Compte rendu ESS, livret scolaire...) :

.....

Avis de l'IEN de circonscription (pour le 1^{er} degré)

Avis de l'IA-IPR ou de l'IEN-ET (pour le 2nd degré)



NOTIFICATION DE DISPENSE D'ENSEIGNEMENT

nom :
prénom : date de naissance :
école ou établissement scolaire :
classe suivie :

Rectorat

service ASH

Affaire suivie par
David Rataj
conseiller technique ASH
auprès de la Rectrice

service médical

Affaire suivie par
Madame le Docteur
WEENS Brigitte
médecin conseiller
technique de la Rectrice

Téléphone
03.20.15.66.83.
03.20.15.60.84.

Courriel
ash.rectorat@ac-lille.fr
ce.sermed@ac-lille.fr

Cité académique
Guy Debeyre
20 rue Saint-Jacques
BP 709
59033 LILLE Cedex

Réf. : Article D 112-1-1 du Code de l'Éducation
Votre demande en date du

Je soussignée, Valérie Cabuil, Rectrice de l'académie de Lille, au vu des difficultés rencontrées par l'élève et des éléments transmis par la famille,

- accorde** une dispense d'enseignement pour la ou les matière(s) suivante(s) :
.....
.....

Cette dispense est accordée pour toute la durée du cycle en cours à compter du :

.....
Elle n'ouvre pas un droit automatique à bénéficier d'une dispense des épreuves d'examen et concours correspondants.

La famille a été informée des incidences que pourrait avoir cette dispense sur le cursus de formation de l'élève.

- n'accorde pas** la dispense d'enseignement sollicitée (.....)
pour la ou les raison(s) suivante(s) :
.....
.....

- préconise** :
.....
.....

Fait à Lille, le

pour la Rectrice et par délégation
le secrétaire Général adjoint de
l'Académie

Copie pour information à :
- l'établissement scolaire s/c de M. l'IA-DASEN
- la famille
- l'enseignant référent s/c de M. ou Mme l'EN-ASH
- M. ou Mme l'IA-IPR ou l'EN-ET de la discipline